



**FÉDÉRATION**  
WALLONIE-BRUXELLES

À VOS CÔTÉS  DEPUIS 50 ANS

**COMMUNIQUÉ**

**GOUVERNEMENT  
DE LA FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES**

Séance du 23 juin 2022

## Table des matières

<b><u>RÉNOVATION DES BÂTIMENTS SCOLAIRES ET PLAN DE RELANCE EUROPÉEN : 269 MILLIONS € ATTRIBUÉS À 149 ÉCOLES.....</u></b>	<b>3</b>
<b><u>LES VICTIMES D'ATTENTATS ET DE CATASTROPHES MAJEURES SERONT MIEUX ACCOMPAGNÉES ...</u></b>	<b>4</b>
<b><u>CONTACTS PRESSE.....</u></b>	<b>7</b>

## Rénovation des bâtiments scolaires et plan de relance européen : 269 millions € attribués à 149 écoles

**Ce jeudi 23 juin, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a approuvé, sur proposition du Ministre du Budget et des Bâtiments scolaires, Frédéric Daerden, la liste des dossiers priorités dans le cadre de l'appel à projets de rénovation découlant du Plan de relance et de résilience européen (NextGenerationEU).**

L'appel à projets, lancé en octobre dernier auprès de tous les pouvoirs organisateurs, a permis de donner la priorité à 149 implantations scolaires accueillant près de 55.000 élèves qui bénéficieront de ce plan de relance.

Concrètement, il s'agit de 269 millions d'euros de subventionnement qui aboutiront au total à plus de 400 millions d'euros d'investissement pour des bâtiments scolaires en Fédération Wallonie-Bruxelles. De plus, nous apportons la garantie d'emprunt et la prise en charge des intérêts des pouvoirs organisateurs pour financer la part des investissements qui ne seraient pas pris en charge par le plan de relance.

Pour rappel, pour départager les projets de rénovation, des critères objectifs ont mis l'accent sur les dossiers les plus qualitatifs pour contribuer à la transition énergétique mais aussi le bien-être de nos élèves et de nos corps pédagogiques.

*« Nous ne pouvons que nous réjouir de voir ce plan d'ampleur avancer. Les besoins et les enjeux pour nos élèves, nos infrastructures et notre environnement sont colossaux. C'est une nouvelle étape, d'une mobilisation sans précédent du Gouvernement, pour remettre à un haut niveau d'excellence nos écoles »* conclut le Ministre Frédéric Daerden.

Les établissements scolaires sélectionnés recevront, dans les prochains jours, un courrier officiel.

---

Contact presse

Xavier Gonzalez, Porte-Parole de Frédéric DAERDEN - [xavier.gonzalez@gov.cfwb.be](mailto:xavier.gonzalez@gov.cfwb.be) / +32 479 86 59 11

## **Les victimes d'attentats et de catastrophes majeures seront mieux accompagnées**

A l'initiative de la Ministre en charge des Maisons de Justice, Valérie Glatigny, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté en dernière lecture le projet de décret « urgence collective ». L'objectif de cet outil est d'assurer une prise en charge plus rapide et plus efficace des victimes d'attentats ou de catastrophes de grande ampleur tels que les faits survenus en mars dernier à Strépy-Bracquegnies. Certaines modalités de ce projet sont d'ores et déjà appliquées au bénéfice des victimes de ce drame.

La Ministre en charge des Maisons de Justice, Valérie Glatigny : « Ces moyens complètent d'autres dispositions prises pour faciliter la prise en charge des victimes comme lors du drame de Strépy. Nous avons appliqué anticipativement de nouveaux outils prévus par le projet de décret « urgence collective ». Ce texte a pour objectif de tirer toutes les leçons des douloureuses expériences du passé afin de ne pas ajouter de la difficulté à la terrible épreuve à laquelle les victimes sont confrontées lors de tels événements et de donner aux Maisons de justice, et à leurs partenaires, les outils leur permettant de prendre plus rapidement en charge les victimes de catastrophes majeures ou d'attentats terroristes. »

### **1. La Fédération Wallonie-Bruxelles : un acteur important en matière d'assistance aux victimes :**

L'assistance aux victimes relève de différents niveaux de pouvoir (l'autorité fédérale<sup>1</sup>, les régions<sup>2</sup> et les communautés). La Fédération Wallonie-Bruxelles est compétente via :

- **Les services d'accueil des victimes :** Ces derniers fournissent aux victimes et à leurs proches :
  - des informations générales sur la procédure judiciaire et leurs droits en tant que victimes ;
  - une assistance (soutien ou accompagnement) durant la procédure judiciaire ;
  - une orientation vers des services compétents en fonction de leurs besoins (aide psychologique, conseils juridiques, etc.).
  
- **Les services d'aide aux victimes :** ils offrent une aide sociale et psychologique aux victimes.

### **2. Tirer les enseignements du passé : une prise en charge plus rapide et plus efficace des victimes d'attentats et de catastrophes majeures :**

Lors de ses travaux, la commission d'enquête parlementaire sur les attentats du 22 mars 2016 avait souligné l'importance de mettre en place un guichet unique afin de faciliter l'accès des victimes à l'ensemble des moyens mis à leur disposition. Une personne de référence devait aussi permettre aux victimes et à leur famille d'être guidées dans leurs démarches administratives. Les victimes et leur famille devaient aussi pouvoir bénéficier d'un suivi

---

<sup>1</sup> L'autorité fédérale est compétente pour l'assistance policière des victimes et la politique judiciaire en faveur des victimes pour laquelle elle garantit le droit des victimes, dont l'accueil, au sein de la procédure judiciaire

<sup>2</sup> Les régions interviennent lorsque l'événement a pour conséquence des dégâts matériels ou physiques importants sans que l'urgence collective ne soit déclarée, ainsi que pour les victimes d'accidents de la route par exemple.

médico-psychologique, juridique et administratif à long terme.

Le projet de décret (dit « urgence collective ») adopté en dernière lecture vient compléter ce dispositif pour ce qui concerne les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Concrètement, le texte fixe les missions de trois types d'acteurs mobilisés en cas d'urgence collective, à savoir :

- **Une coordination de suivi psychosocial** : point de contact des différents acteurs impliqués qui coordonne les actions à mettre en place dans le cadre d'une urgence collective.
- **des personnes de référence pour les victimes** : points de contact pour les victimes, ils les accompagnent dans leurs démarches, les informent et les orientent proactivement.
- **un plan de suivi psychosocial** : plan qui opérationnalise tout ce qu'il faut réaliser dans le cadre d'une urgence collective en fonction de l'analyse du coordinateur, notamment en termes de prise en charge des victimes et de leurs proches. Il prévoit aussi comment les différents services impliqués se coordonnent afin de faciliter leur travail lors de la survenance d'une urgence collective.

### **3. Une activation lors de chaque urgence collective :**

Ces outils d'accompagnement des victimes pourront être activés :

- lorsqu'une enquête pénale (information ou instruction judiciaire) est ouverte **et** que l'urgence nécessite la mise en œuvre de mesures spécifiques et une coordination des interventions ;
- Mais aussi lorsque le guichet central<sup>3</sup> (de la compétence de l'autorité fédérale) sera activé (ex : lors d'attentats terroristes).

Le premier cas de figure vise des événements tels que :

- Un attentat perpétré à l'étranger impliquant des victimes originaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Un accident de car (ex : l'accident de Sierre<sup>4</sup>) ;
- Un accident de train (comme l'accident survenu à Pécrot<sup>5</sup>) ;
- Une grande explosion (comme la catastrophe de Ghislenghien<sup>6</sup>) ;
- Les inondations (pour les victimes impliquées dans une enquête pénale) ;
- Le drame de Strépy qui vient de se produire.

Des budgets ont par ailleurs été obtenus dont 330.000 euros depuis 2020 pour la formation des intervenants en cas d'urgence collective et, depuis cette année, 330.000 euros sont prévus

---

<sup>3</sup> Protocole d'accord conclu en 2019 entre le Collège des procureurs généraux, le parquet fédéral et les Ministres compétents des trois communautés.

<sup>4</sup> Le 13 mars 2012, un car belge ramenant des écoliers et leurs accompagnateurs après un séjour de ski heurte une paroi du tunnel de Sierre en Suisse, tuant 28 des 52 passagers.

<sup>5</sup> Le 27 mars 2001, une collision frontale survenue entre un train de voyageur et une rame vide roulant à contre-sens près de la gare de Pécrot provoque la mort de 8 personnes et fait 12 blessés.

<sup>6</sup> Pour rappel, le 30 juillet 2004, l'explosion d'une conduite de gaz à Ghislenghien provoquée par un engin de chantier avait coûté la vie à 24 personnes et blessé 132 autres.

chaque année pour assurer la prise en charge sociale et psychologique des victimes en cas d'urgence collective.

#### **4. Drame de Strépy : un premier cas d'application de ces nouveaux outils :**

Certaines modalités de ce projet sont d'ores et déjà appliquées au bénéfice des victimes du drame de Strépy-Bracquegnies.

Valérie Glatigny avait par ailleurs débloqué un montant de 187.280 euros pour soutenir trois associations d'aide aux victimes suite aux dramatiques événements survenus le 20 mars dernier à Strépy-Bracquegnies. Ce montant leur permettra notamment de renforcer leurs équipes afin d'assurer un suivi efficace des victimes et de leurs proches.

---

#### **Contact presse**

Olivier Schotte, Porte-parole de Valérie GLATIGNY - [olivier.schotte@gov.cfwb.be](mailto:olivier.schotte@gov.cfwb.be) / +32 488 48 93 83

## Contacts presse

**Nicolas Reynders, Porte-parole de Pierre-Yves JEHOLET, Ministre-Président**

[nicolas.reynders@gov.cfwb.be](mailto:nicolas.reynders@gov.cfwb.be)

+32 473 27 14 79

**Xavier Gonzalez, Porte-Parole de Frédéric DAERDEN, Vice-Président**

Ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-  
Bruxelles Enseignement.

[xavier.gonzalez@gov.cfwb.be](mailto:xavier.gonzalez@gov.cfwb.be)

+32 479 86 59 11

**Lauriane Douchamps, Porte-parole de Bénédicte LINARD, Vice-Présidente**

Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes

[lauriane.douchamps@gov.cfwb.be](mailto:lauriane.douchamps@gov.cfwb.be)

+32 478 98 59 96

**Olivier Schotte, Porte-parole de Valérie GLATIGNY**

Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, de la Recherche  
scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse,  
des Sports et de la Promotion de Bruxelles

[olivier.schotte@gov.cfwb.be](mailto:olivier.schotte@gov.cfwb.be)

+32 488 48 93 83

**Jean-François Mahieu, Porte-parole de Caroline DESIR**

Ministre de l'Éducation

[jean-francois.mahieu@gov.cfwb.be](mailto:jean-francois.mahieu@gov.cfwb.be)

+32 476 54 55 75